

Randonnées sur la commune

Erbray

3



13,1 km	3,1 km	12,5 km	4,8 km
3h30	40min	3 h	1 h

Découvrir les sentiers

Sentier de la Touche

Ce sentier est à pratiquer en période sèche pour bien apprécier notamment le site naturel de l'étang de la Touche. (Une partie du sentier est interdite pendant la période de chasse).

Sentier du Bourg

Belle promenade à faire en famille en traversant l'outre par une magnifique passerelle, votre sens olfactif sera mis en éveil via cet endroit boisé et parfumé, suivi d'une découverte de l'étang de la Mouette, vous cheminerez par le bourg en terminant par le chemin des vignes.

Sentiers des Fours à Chaux et de la Joussaie

(Variantes possibles) Plongez dans le passé des fours à chaux... avec des vues magnifiques sur la campagne environnante. Pour les plus courageux possible de lier ce sentier avec celui de la Joussaie (environ 17 km au total).

Recommandations aux randonneurs

Lors de votre balade, merci de respecter les lieux et l'environnement qui vous entourent... et de rester sur le sentier balisé.



Départ des sentiers

Sentier de la Touche

- 🚗 Parking de la Touche, au bord de la D163.
- ⚠️ Attention ! une partie de ce circuit est interdit pendant la période de chasse !

Sentier du Bourg

Sentier des Fours à chaux

Sentier de la Joussaie

- 📍 Place de l'église (départ commun)

Circuit de randonnée

- 🚩 Départ des sentiers
- 🟠 Sentier de la Touche
- 🟡 Sentier Fours à chaux
- 🔴 Partie du sentier interdite pendant la période de chasse (du 10 septembre au 1^{er} mars)
- 🟡🟠🔴 Variantes / Liaisons des sentiers
- 🌞 Site touristique Patrimoine
- 📍 Parking
- 👁️ Point de vue
- 🌳 Aire de pique-nique
- 🟣 Sentier du Bourg
- 🟢 Sentier Joussaie

Code du balisage FFRP®

Sur le terrain, les circuits sont balisés en jaune (sauf mention contraire).

- Continuité du sentier
- ⌘ Mauvaise direction
- ⌞ Tourner à droite
- ⌟ Tourner à gauche

Le PR® est un itinéraire en boucle, conçu sur une commune et qui se parcourt en une journée maximum. Balisage respectant la charte de la FFRP®.



Interdit à tout véhicule à moteur sur chemins inscrits au PDIPR. Toute infraction sera punie par la Loi



Le Plan départemental de randonnée (PDIPR) élaboré par le Département de Loire-Atlantique avec l'appui du Comité départemental de la Randonnée pédestre, garantit la qualité des sentiers que vous empruntez dans le département. La création, l'aménagement et l'entretien de ces chemins bénéficient du soutien financier du Conseil départemental. Merci de respecter ce patrimoine naturel et fragile.



Contacts utiles

Mairie d'Erbray : 02 40 55 01 11
Communauté de communes
Châteaubriant-Derval – 02 28 04 06 33
Office de Tourisme Intercommunal
à Châteaubriant : 02 40 28 20 90
www.tourisme-chateaubriant.fr